



Conseil économique et social

Distr. générale
10 août 2012

Session de fond de 2012
Point 10 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par le Conseil économique et social

[sur recommandation de la Commission économique et sociale
pour l'Asie occidentale (E/2012/15/Add.2)]

2012/1. Admission de la Libye, du Maroc et de la Tunisie en qualité de membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Le Conseil économique et social,

Prenant note de la résolution 302 (XXVII) de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en date du 10 mai 2012 au sujet des demandes d'admission en qualité de membres de la Commission, reçues de la Libye, du Maroc et de la Tunisie,

Prenant note également des demandes d'admission en qualité de membres de la Commission, adressées par la Libye, le Maroc et la Tunisie,

1. *Approuve* l'admission de la Libye, du Maroc et de la Tunisie en qualité de membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ;
2. *Prie* la Secrétaire exécutive de la Commission de prendre les mesures nécessaires pour l'application de la présente résolution.

*23^e séance plénière
10 juillet 2012*

